



Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Bureau Lachine : 800, rue Sherbrooke - Bureau 213
Montréal, arrondissement Lachine, Qc, H8S 1H2

Tél. : (514) 634-7205
Télec. : (514) 634-7204

Site Web : <http://www.grame.qc.ca>

Courriel : grame@videotron.qc.ca

Montréal, le 22 septembre 2004

M^{ce} Anne Mailfait, Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dépôt de la demande de frais et de frais de participation du GRAME pour le dossier R-3525-2004

Me Mailfait,

La présente vient compléter les informations concernant les demandes de remboursement de frais et de frais de participation déposé par le GRAME, lesquelles sont jointes à la présente.

Comme vous pouvez le constater, notre réclamation de remboursement de frais encourus comprend 29 heures de frais « d'en lieu d'avocat » pour le temps de préparation de madame Isabelle Mime, qui remplissait pour le GRAME le rôle qu'aurait assumé un avocat, aux audiences des 30 août et 1^{er} septembre, ainsi que les 4 demi-journées de participation à l'audience. Non seulement son taux est largement inférieur à celui d'un procureur, mais le nombre d'heures effectuées demeure sensiblement inférieur au maximum admissible à ce poste pour une audience de deux jours.

Si la Régie préférerait ne pas allouer directement des frais à la section « en lieu d'avocat », elle pourrait les attribuer à la section « analystes », en ajustant le plafond en conséquence, ce qu'elle a fait dans le passé à plusieurs reprises.

Rappelons que, dans le passé, le GRAME, intervenant alors au sein du regroupement GRAME-UDD, avait déjà employé une telle pratique et que ses frais « d'en lieu d'avocat » lui avaient été reconnus et accordés par des bancs différents. Ainsi, dans sa décision D-2000-90 de la cause R-3426-99, la Régie statuait que :

« Par ailleurs, la question de retenir ou non les services d'un avocat peut relever du choix de chaque intervenant. La Régie estime approprié de tenir compte du fait qu'un intervenant puisse choisir de mener sa cause comme il l'entend. Si cette façon de faire permet des interventions de qualité et génère moins de dépenses tout en respectant le cadre législatif et réglementaire, ce sont les consommateurs qui en bénéficient.

Le nombre d'heures demandé pour les services des experts et/ou d'analystes est de 470,75 heures. Puisque le GRAME-UDD n'a pas retenu d'avocat, la Régie

accorde dans ce dossier, en sus du nombre d'heures maximal de 248 heures, 6 journées d'audience additionnelles pour les fins de représentation à l'audience par un analyste à l'emploi de l'intervenant, correspondant au nombre de jours maximum prévu pour cette tâche dans le cas des avocats/procureurs. »

Dans plusieurs décisions plus récentes, la Régie réitérait sa reconnaissance, dans des limites raisonnables, de tels frais.

Pour ces raisons, et avec tout le respect qui lui est dû, nous demandons à la Régie de continuer à nous laisser la latitude d'évaluer la manière dont nous entendons nous faire représenter, car ne pas accorder des frais « fort raisonnables » reviendrait, en pratique, à signifier aux intervenants leur obligation d'avoir un avocat pour se faire représenter devant la Régie.

Nos frais de base correspondaient au travail consistant à réagir strictement à la proposition du Distributeur. Le GRAME avait également joint un budget de participation à sa demande. Dans les deux cas, nos frais sont inférieurs aux budgets préliminaires déposés.

Budget de participation : sujets ou enjeux abordés par le GRAME

Le GRAME a réalisé une analyse critique très poussée de la Powerscore Card Methodology et de ses variantes proposées par le Centre Hélios pour deux intervenants.

Il a également œuvré à situer les hypothèses et les perspectives qui expliquaient les approches forts différentes auxquels la Régie a été confrontée dans cette audience.

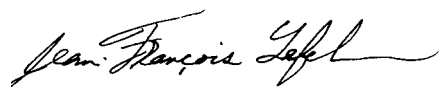
Objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt du participant

L'objectif du GRAME était de s'assurer que la Régie soit informée adéquatement des enjeux de la présente cause vus dans une perspective macroécologique, et sur leurs implications relativement aux autres propositions, ce qui rejoint très clairement un des mandats et des fondements de notre organisme.

Moyens et services requis

Nous n'avons pas requis les services d'experts mais seulement d'analystes. Puisque la Régie ne demande pas de fournir les Curriculum Vitae pour les analystes, ceux-ci n'ont pas été inclus dans les documents déposés. L'utilisation d'analystes a également contribué à réduire nos frais.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Maître Mailfait, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-François Lefebvre, GRAME